



RCS : AUCH

Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00097

Numéro SIREN : 344 943 105

Nom ou dénomination : TAUPIAC ELECTRICITE

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2017 sous le numéro de dépôt 1930

B1930

CERTIFIÉ CONFORME

TAUPIAC ELECTRICITE
SAS à Directoire et Comité de Surveillance
Au capital de 150 000 €
ZI de l'Hippodrome
32, rue Federico Garcia Lorca
32000 AUCH

RCS 344 943 105

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 23 JUIN 2017**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation des résultats de l'exercice proposée par le Président de la société et décide en conséquence que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant, net à la somme de 5 971,29 € sera affecté comme suit :

Réserve légale	298,56 €
Autres réserves	5 672,73 €

Dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices : néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Désignation de l'entreprise		SAS TAUPIAC		Exercice N	
				Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000...)	DA	150 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	9 748		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	304 783		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 971		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	470 502		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
Provisions pour risques et charges	TOTAL (II)	DO			
	Provisions pour risques	DP			
DETTES (4)	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	56 064		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	26 211		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	146 960		
	Dettes fiscales et sociales	DY	132 905		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA	2 001			
Compte régularisé	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EC	364 142			
Écarts de conversion passif *	ED				
	TOTAL (IV)	EE	834 643		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	339 569			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

BAGS Exercices comptables Janvier 2017 - FRS - Indicateurs

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF
			} services *	FG	1 506 050	FH	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		1 506 050	FK		FL
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					PX	
	Salaires et traitements *					PY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} dotations aux amortissements *				GA
			} dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					
	Four risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)						GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032.

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 834 643,15 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 5 971,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/05/2017 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Actif immobilisé

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

- Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

En ce qui concerne les immobilisations décomposables, l'entreprise n'a déterminé aucun composant sur les biens figurant à l'actif. Lorsque des composants sont identifiés à l'occasion de réparations ou d'opérations sur les immobilisations, ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Pour les immobilisations non décomposables susceptibles de subir une dépréciation, elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisée pour les PME (article 322-4-5, al.2 du PCG introduit par le règlement 2005-09 du CRC du 3 Novembre 2005).

- Informations spécifiques relatives à la 1^{ère} application des nouvelles règles sur l'amortissement ou la dépréciation des fonds commerciaux

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 – règlement ANC 2015-06.

Le règlement précise le traitement du fonds commercial en indiquant qu'il est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Si une durée d'utilisation limitée peut être déterminée au regard des critères définis à l'article 214-1, le fonds commercial est amorti sur cette durée. Une dépréciation complémentaire peut être comptabilisée (dépréciation définitive et qui ne peut pas faire l'objet d'une reprise).

Il indique que pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. La dépréciation s'apprécie par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle, celle-ci étant la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage :

- la valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie,
- la valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. S'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle de l'actif pris isolément, il convient de déterminer la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Il est précisé que les impacts éventuels de ce règlement sur les comptes de l'exercice doivent être traités de manière prospective.

- Application à cette société

La société a considéré que le fonds commercial inscrit à l'actif avait une durée non limitée et à ce titre, il n'est pas amorti. Un test de dépréciation a été mis en œuvre pour s'assurer de l'absence de perte de valeur de l'actif inscrit dans les comptes.

Le fonds commercial au bilan constitue un élément non dissociable du patrimoine de la société et son évaluation revient ainsi à évaluer l'entreprise dans sa globalité pour déterminer ensuite la part résiduelle à comparer avec la valeur nette comptable du fonds commercial figurant dans les comptes annuels, soit 140 253 Euros.

Au 31/12/2016, le test de dépréciation prévu à l'article 214-15 du PCG a été réalisé, il en ressort une valeur actuelle de la société supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société. Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.

Actif circulant

- Stocks :

Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Lorsque le cours du jour ou la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

- Créances :

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi CICE**Montant du CICE sollicité**

Au titre de l'année civile 2016, le CICE sollicité par l'entreprise s'élève à un montant de 18962 €. Ce crédit d'impôt est calculé sur la base des rémunérations éligibles au titre de ladite année civile, il sera imputé sur l'impôt société ou si celui-ci est insuffisant fera l'objet d'une demande de remboursement.

Comptabilisation du CICE

Conformément à l'avis ANC du 28 février 2013 le CICE a été comptabilisé en diminution des charges de personnel, il améliore ainsi le résultat d'exploitation.

Utilisation du CICE de l'année précédente

Conformément aux dispositions de l'article 294 quater C du code général des impôts, le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises nous précisons l'utilisation de ce crédit d'impôt.

Le CICE sollicité au titre de l'année civile précédente 2015, d'un montant de 17 282 € est devenu disponible en trésorerie sur l'exercice clos le 31/12/2016, il a été utilisé pour le financement des actions suivantes :

Utilisation du CICE	En % du montant
Investissements	
Recrutement ou augmentation rémunération	
Formation	
Reconstitution du fonds de roulement	100%
Recherche, innovation, prospection nouveaux marchés.	
Transition écologique et énergétique	

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 140 253 €uros

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Dépréc.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	140 253		140 253	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	140 253		140 253	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 455 313 €uros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	154 778	1 700		156 478
Immobilisations corporelles	295 419	3 265		298 684
Immobilisations financières	350		200	150
TOTAL	450 547	4 965		455 313

Amortissements et dépréciations d'actif = 264 751 €uros

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	11 939	4 059		15 998
Immobilisations corporelles	227 284	21 469		248 753
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	239 224	25 528		264 751

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	16 225	15 998	227	1 ans
Fonds commercial	140 253	0	140 253	Non amortiss.
Installations générales	12 383	12 383	0	15 ans
Matériel et outillage	37 618	34 350	3 268	5 ans
Agenc. aménag. mat. indust.	4 575	3 458	1 117	5 ans
Matériel de transport	180 487	138 397	42 091	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau	36 237	32 782	3 456	de 3 à 8 ans
Mobilier	27 384	27 384	0	de 8 à 10 ans
TOTAL	455 163	264 751	190 411	

Etat des créances = 355 934 €uros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	150		150
Actif circulant & charges d'avance	355 784	355 784	
TOTAL	355 934	355 784	150

Provisions pour dépréciation = 2 635 €uros

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 603	32			2 635
Comptes financiers					
TOTAL	2 603	32			2 635

Produits à recevoir par postes du bilan = 30 346 €uros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	30 346
Disponibilités	
TOTAL	30 346

Charges constatées d'avance = 4 791 €uros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 150 000 €uros

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	300	500,00	150 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	300	500,00	150 000

Etat des dettes = 364 142 €uros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	56 064	31 491	24 573	
Dettes financières diverses	26 211	26 211		
Fournisseurs	146 960	146 960		
Dettes fiscales & sociales	132 905	132 905		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 001	2 001		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	364 142	339 569	24 573	

Charges à payer par postes du bilan = 3 728 €uros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	521
Dettes fiscales & sociales	2 007
Autres dettes	1 200
TOTAL	3 728

Annexe aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 30 346 Euros

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Debit.cred.div.prod.a rec(468700)</i>	30 346
TOTAL	30 346

Charges constatées d'avance = 4 791 Euros

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constat.d'avance(466000)</i>	4 791
TOTAL	4 791

Charges à payer = 3 728 Euros

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fournis.fact.non parvenue(408100)</i>	521
TOTAL	521

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Taxe apprentissage(448632)</i>	2 007
TOTAL	2 007

Autres dettes	Montant
<i>Debit.cred.div.char.a pay(468600)</i>	1 200
TOTAL	1 200